

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2016-002-HD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, le Code Général des collectivités territoriales

VU, la loi n° 82.213 du 02 mars 1983 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 4^{ème} partie – signalisation de prescription – approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1997 et des arrêtés modificatifs,

VU, la demande de Monsieur Charles VAUCLAIR, de l'Entreprise CHEVALIER DIAG, 37, Rue Saint Pierre et Miquelon 50420 TESSY-SUR-VIRE,

Considérant la nécessité d'effectuer des carottages Route de Cherbourg, Route de Gatteville, Rue du Vast et Rue Saint Thomas (de la Rue du Vast jusqu'au Carrefour Contact),

ARRÊTE :

Article 1 : En raison des travaux sus-énoncés, la chaussée sera rétrécie Route de Cherbourg, Route de Gatteville, Rue du Vast et Rue Saint Thomas (de la Rue du Vast jusqu'au Carrefour Contact).

Article 2 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 26 janvier 2016

Pour Le Maire

L'Adjoint par délégation

Henri DOUCHIN

